

# Rapport de la Commission d'Apprentissage

à l'Assemblée générale du 25 Mai 1919

CAMARADES,

Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, notre Ecole d'apprentissage fonctionne normalement et nous avons tout lieu d'être satisfaits des résultats obtenus jusqu'à présent.

Au 1<sup>er</sup> octobre dernier, onze nouveaux élèves sont venus s'adjoindre aux premiers, ce qui porte à vingt-deux le nombre actuel de nos apprentis.

## Enseignement théorique

Comme il avait été convenu dans le programme adopté lors de la création de l'Ecole d'apprentissage, nos élèves suivent des cours théoriques appropriés à chaque année et sous la direction de deux professeurs qui, à des heures différentes leur donnent chaque jour diverses leçons, à raison de 1 h. 1/2 la première année et 2 heures la deuxième année.

L'expérience nous a amenés à constater que certains élèves n'avaient pas l'instruction primaire suffisante pour pouvoir suivre avec profit l'enseignement indispensable que nous voulons leur donner afin qu'ils puissent acquérir les éléments nécessaires pour pouvoir devenir plus tard de bons ouvriers de la profession.

Afin de remédier à cet inconvénient et pour que les sacrifices que l'Association s'impose dans ce but ne soient pas faits en vain, votre Commission a décidé qu'à l'avenir, les candidats qui ne seraient pas munis de leur certificat d'études primaires, subirait un petit examen sous la direction du professeur de première année, afin de se rendre compte s'ils peuvent suivre les cours efficacement. Dans le cas contraire, la Commission se verrait avec regret dans l'obligation de refuser leur admission.

Nous devons vous signaler que le cas s'est présenté. Dans les élèves entrés en octobre dernier, il s'en est trouvé un qui, au bout de deux mois, ne montrant pas d'aptitudes suffisantes, a été retiré par ses parents sur notre invitation. Pour le remplacer, nous avons appliqué la décision citée plus haut et nous avons été obligés de refuser cette admission, le candidat étant absolument illettré.

D'autre part, pour le cours de deuxième année, après quatre mois d'application, nous avons constaté que le professeur allait beaucoup trop vite dans la marche ascendante de son cours, et comme malgré les avis répétés plusieurs fois, il semblait n'en pas tenir compte, et que de ce fait, les élèves ne pouvant le suivre, perdaient complètement leur temps, nous avons décidé de nous séparer de lui.

La grande difficulté de lui trouver un remplaçant a fait que pendant quelque temps, les élèves de deuxième année n'ont pas eu de cours théorique, mais depuis un certain temps ils ont un nouveau professeur qui paraît nous donner toute satisfaction et nous espérons que ce cours se développera convenablement et marchera encore mieux l'année prochaine, car les élèves qui le suivront auront été bien préparés par le professeur de première année, qui s'est très bien assimilé le programme que nous lui avons tracé et qui comporte une revue générale des éléments d'arithmétique, géométrie, dessin, etc., qu'ils ont appris à l'école primaire.

## Enseignement pratique

Nous vous signalons également les rapides progrès accomplis en ce qui concerne le travail manuel. La plupart d'entre vous ont pu voir les travaux accomplis pendant la première année: équerres, règles, compas, pieds à coulisse, etc... Les mêmes élèves, qui forment actuellement le cours de deuxième année, exécutent en ce moment des sonneries et des relais et s'en tirent de façon à satisfaire les plus exigeants.

Les élèves de première année ne sont pas en reste avec leurs devanciers et vous pourrez constater, lors de la prochaine exposition, qu'ils peuvent rivaliser avec eux comme finesse d'exécution.

Pour compléter leur enseignement pratique, le camarade Sintz, qui remplit toujours ses fonctions avec autant de dévouement, leur fait de temps à autre des cours de technologie. Nous avons l'intention, au surplus, de leur faire visiter différentes usines de transformation de la matière, telles que fonderie, étirage, fabriques de tubes, forges, etc....

### Gratifications, Récompenses

Un encouragement est donné aux élèves sous la forme de gratifications hebdomadaires, qui, au début, étaient de 1 franc par semaine et sont, actuellement, de 11 francs pour les élèves de deuxième année et 3 francs pour ceux de première année.

Comme suite à votre décision de l'année dernière, une exposition a été organisée, en novembre dernier, des travaux exécutés pendant l'année et nous l'avons faite suivre d'une distribution de prix en espèces, d'après le classement suivant :

Guervin (Paul), 15 ans,	1 <sup>er</sup> prix.....	50 francs.
Lemoux (André), 15 ans,	2 <sup>e</sup> — .....	45 —
Peltier (Louis), 16 ans,	3 <sup>e</sup> — .....	40 —
Rageau (Camille), 16 a. 1/2,	4 <sup>e</sup> — .....	35 —
Hallay (Marcel), 14 a. 1/2,	5 <sup>e</sup> — .....	30 —
Vigerie (Maurice), 14 a. 1/2,	6 <sup>e</sup> — .....	30 —
Rédinger (Georges), 15 ans,	7 <sup>e</sup> — .....	25 —
Gastebois (R.), 14 a. 1/2,	8 <sup>e</sup> — .....	20 —
Monzillat (Jean), 14 ans,	9 <sup>e</sup> — .....	15 —
Delavenne (Louis), 14 a. 1/2,	10 <sup>e</sup> — .....	10 —
Gaillard (Gaston), 14 ans,	11 <sup>e</sup> — .....	10 —

### Changement d'atelier

Ainsi qu'il a été prévu à la création de l'École, au 1<sup>er</sup> octobre prochain, les 11 élèves de deuxième année passeront dans l'atelier social. La Commission aura donc à examiner de quelle façon ils seront initiés aux divers travaux concernant notre fabrication courante. Ceci fera l'objet de nos prochaines réunions.

### Distractions, Jeux, Assurances

Tout en nous attachant à les intéresser au travail, nous ne perdons pas de vue que ce sont de tout jeunes gens et qu'il est nécessaire qu'ils aient aussi un délasserement par des distractions appropriées. C'est pourquoi nous leur avons procuré un matériel de gymnastique aux agrès qu'ils utilisent au patronage laïque les jours où le temps le permet et des jeux d'intérieur, pour les jours de mauvais temps.

Ces jeux et exercices se font pendant les heures consacrées au déjeuner et sous la surveillance, à tour de rôle, de camarades qui déjeunent à l'atelier et sont père ou oncle d'apprentis.

Pour parer à la responsabilité qui nous incombe, du fait que pendant ce temps ils sont sous notre garde, la Commission a demandé au Conseil de contracter une assurance spéciale contre les accidents pouvant survenir aux apprentis. Après étude de polices de deux Compagnies différentes, un contrat a été passé avec la Compagnie « La Préservatrice ». Cette assurance est indépendante de celle concernant les accidents du travail et ne vise que les accidents survenant en dehors des heures passées à l'atelier.

### Proposition

Comme suite à l'établissement de la journée de 8 heures et en nous réservant la faculté de changer les heures d'entrée et de sortie s'il est nécessaire, nous vous demandons d'accorder la semaine anglaise aux apprentis, c'est-à-dire la fermeture de l'école le samedi à midi, quelle que soit la décision que vous prendrez sur ce point en ce qui concerne l'atelier social. La durée du temps de présence est actuellement de 8 heures et demie par jour.

### Renouvellement d'une partie de la Commission

Conformément à la décision prise sur notre demande à l'Assemblée de l'année dernière concernant le renouvellement périodique des membres de la Commission, vous aurez à pourvoir au remplacement des trois camarades suivants, sortants par voie de tirage au sort, Masson, Durpos et Coutelle.

### Dépenses, Subventions

Vous voyez, camarades, par ce qui précède, que nous nous efforçons de ne rien négliger pour mener à bien la mission que vous nous avez confiée; mais si le résultat est satisfaisant, c'est grâce aux lourds sacrifices que vous avez bien voulu consentir. En voici le montant arrêté fin décembre 1918 :

Achat de matériel .....		33.400 »
Personnel enseignant et administratif.....	11.607 »	
Loyer .....	2.000 »	
Impôts et assurances .....	150 »	
Marchandises .....	800 »	
Entretien du mobilier et du matériel.....	500 »	
Chauffage, éclairage .....	1.000 »	
Prix en argent .....	300 »	
Dons et gratifications .....	2.400 »	
Terrain de jeux (patronage).....	100 »	
		<hr/>
		18.857 »
Total .....		52.257 »

Pour diminuer, dans une certaine mesure, le poids de ces sacrifices, trois demandes de subvention ont été adressées: une au Ministère du Commerce, une au Conseil général et une au Conseil municipal.

De ces trois demandes, celle du Conseil municipal n'a pas eu de réponse, celle du Ministère du Commerce a eu une fin de non-recevoir, l'École étant de création trop récente; seule celle du Conseil général nous a fait accorder une somme de 200 francs.

Ces trois demandes ont été renouvelées. Espérons qu'elles auront plus de succès que les précédentes, car, étant donné les résultats acquis et après les discours officiels et les articles prodigués dans la presse pendant la guerre sur le relèvement de l'industrie nationale, la question de l'apprentissage, etc..., nous pouvons être en droit d'espérer mieux.

Quoi qu'il en soit, et sans abandonner l'espoir d'être soutenus d'une façon plus efficace, en vous exposant notre gestion, pour laquelle nous vous demandons votre approbation, votre Commission vous engage à soutenir votre effort en faveur de l'École d'apprentissage, fermement convaincue que de cet organisme jaillira la principale source vitale qui alimentera et perpétuera l'œuvre commencée et pour laquelle nous ne devons pas marchander ce qui doit lui assurer longue vie et prospérité.

LA COMMISSION.